

CGT Forêt – SNAF UNSA Forêts – SNUPFEN Solidaires

Malgré la force de la mobilisation contre les mesures RGPP ou les réformes internes, qui dure depuis dix mois, le DG fait le choix comme le conseillent sans doute les cabinets privés d'ignorer cette contestation. Elle choisit ainsi de scinder l'établissement en deux blocs de façon somme toute artificielle et accroît ainsi les clivages entre les personnels et contribue à la détérioration du climat social.

Pour l'intersyndicale, le train de réforme en cours est inacceptable car il est préjudiciable aux personnels et à la forêt. Actuellement, la direction désinforme ou n'informe pas totalement ses personnels et ses interlocuteurs.

Non, la présence de l'ONF n'est plus assurée en forêt,
Non, la territorialité n'est pas sauvegardée,
Non, le triage n'existe plus,
Non, le nombre de personnels en forêt communale ne pourra être maintenu,
Non, le service public n'en sort pas renforcé.

Face à cela l'intersyndicale ne baisse pas les bras, car l'enjeu dépasse largement le cadre de notre établissement pour concerner l'ensemble de la société. Elle appelle ainsi les personnels à continuer la lutte avec les actions déjà engagées :

- Boycott de la comptabilité analytique. Cette action est fortement suivie.
- Signature de la pétition intersyndicale. 3800 signatures à ce jour. Visible pour le moment sur les sites www.snupfen.org, et www.cgt-foret.org.
- Respect des horaires réglementaires 39h, soit 1600h par an, (décret 2000-815 et NS 01-PF-84)

Il est aussi nécessaire de trouver de nouveaux modes d'action, et pour cela nous invitons tous les personnels à se réunir dès cet automne en assemblées générales. Les actions menées jusqu'à ce jour ont eu leur utilité. Les collectifs doivent déterminer de leur avenir et préciser dès maintenant le type d'action à proposer.

En interne, l'intersyndicale propose de reprendre :

- L'action martelage initiée en BCA. Refus dans un premier temps de marteler les forêts domaniales. Se borner ensuite à marteler les petits bois puis en cas de pression effectuer en dernier recours un martelage « light » sur les gros bois.
- L'action intérim, qui consiste à refuser d'assurer un intérim au delà des trois mois nécessaires à l'administration pour pourvoir un poste.

Si la Direction ignore la contestation de ses personnels, l'intersyndicale invite les personnels à entrer en résistance et collectivement à se lancer dans un grand mouvement de « désobéissance civile » en appliquant stricto sensu les textes réglementaires. Elle vous invite également à reproduire la plaquette jointe et à la diffuser largement, notamment aux élus.

Par ailleurs, l'intersyndicale appellera dès la rentrée à une action nationale et organisera durant tout l'été des actions en direction du public et des médias.

L'intersyndicale espère vous retrouver encore plus nombreux dans les mouvements sociaux à venir et vous souhaite de bonnes et réparatrices vacances.